

Délibération n°220701_11

Séance du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2022

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28
Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents : 12
Membres représentés : 3
Quorum : 14

Pour : **DÉCISION** AVIS INFORMATION

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 13 mai 2022

Vu les statuts de l'UTBM ;
Vu le règlement intérieur de l'UTBM ;

Liste des annexes à la délibération :

- Compte-rendu du 13 mai 2022

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 13 mai 2022, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 1
Votants : 15
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MAI 2022

Membres de droit votant	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<p>1. DUFOUR Henri-Francis 2. GETE Eric 3. JAECK Jacques 4. JOURDAIN Nicolas 5. JOYAUX BRUNO 6. LEFEBVRE Jean-Charles 7. LIAO Hanlin 8. MIRABEL-GRAFF Corinne 9. MUTUEL Arnaud 10. RAOELISON Rija-Nirina</p>	<p>11. BACHELARD Brigitte 12. CHRENKO Daniela 13. CORTINOVIS François 14. DERMIGNY Alan 15. DEROIN Louis, <i>pouvoir donné à Joyaux B.</i> 16. EL KEDIM Omar 17. GUY Christophe, <i>pouvoir donné à Jaeck J.</i> 18. JADAUD Mathilde (suppléante BEAU Lucille) 19. JOURNET David 20. KLEIN Didier 21. KOEBERLE Eric, <i>pouvoir donné à Dufour H.F.</i> 22. KOUKAM Abderrafiaa 23. LAGHROUCHE Salah 24. LAMOTTE Olivier, <i>pouvoir donné à Lefebvre J.C.</i> 25. MARTINEZ Laëtitia 26. SECHERESSE Marianne 27. VIELLARD Emmanuel 28. MOUDKIR Fayçal (suppléante MBOW Adja Amina)</p>

Invités permanents	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<p>BAZZARO Florence COOPER Heather HILAIRE Vincent PAIRE Damien GARREC Christelle</p>	<p>DUCRUEZ-BERNARD Brigitte KOCH Pierre LAMARD Pierre</p>

Membre de droit
<p>Madame la Rectrice de de région académique de Besançon, représenté par Cristina BUSQUETS-PARET</p>

Représentent l'administration de l'UTBM
<p>MONTAVON Ghislain, directeur CHAUSSON Jérôme, directeur général des services</p>

9h20 Ouverture de la séance.

1. Instances

1.1 Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mars 2022.

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 18 mars 2022 à 13 voix pour et 1 abstention.

1.2 Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2022.

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 15 avril 2022 à 13 voix pour et 1 abstention.

2. Vie de l'Établissement

2.1 Validation des grandes orientations HCERES.

Monsieur Montavon indique qu'il s'agit de la validation du dossier qui comporte une soixantaine de pages et qui devra être remis au Haut Conseil pour l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, au plus tard, le 15 juin prochain.

Cette présentation se fera à trois voix, avec Monsieur Hilaire et Madame Bazzaro.

Il ajoute qu'il sera évoqué lors de cette séance, les orientations de ce dossier, celui-ci étant encore en cours de rédaction, mais précise que les grandes orientations de ce document n'évolueront pas.

Il s'agit d'une nouvelle approche, une autoévaluation de la part de l'établissement au sens très global du terme, *modulo* les formations d'ingénieur. La majorité des formations, en nombre de diplômés et en nombre d'étudiants, étant des formations d'ingénieur, celles-ci ne seront pas intégrées dans le rapport HCERES puisqu'elles feront l'objet d'une autre évaluation de la part de la Commission des Titres de l'Ingénieur (CTI). L'autoévaluation pour la CTI devra être adressée en fin d'année.

Il précise que ce dossier est composé de trois grands chapitres :

- Le premier chapitre intitulé « Gouvernance de l'établissement », comprend un spectre très large des processus de la chaîne financière à la démarche qualité globale à l'échelle de l'établissement en passant par la communication et les orientations stratégiques de l'établissement ;
- Le deuxième chapitre dévolu à la recherche sera présenté par Monsieur Hilaire ;
- Le troisième chapitre porte sur la politique de formation et la vie étudiante et sera présenté par Madame Bazzaro.

Il indique qu'il est possible de demander des focus, c'est-à-dire une évaluation un peu plus spécifique sur des points singuliers que l'établissement souhaite mettre en avant. Ces focus doivent être choisis dans le référentiel, sachant que celui-ci est structuré en termes de domaines.

Il précise que deux focus ont été demandés sous le chapeau « pilotage stratégique et opérationnel », pour valoriser et être évalué sur un travail de fond important qui a été conduit ces dernières années, un certain nombre d'outils de pilotage, d'outils prévisionnels, et qui concernent la masse salariale ou encore sur les

indicateurs.

Le deuxième focus porte sur la politique de recherche et d'innovation dont les actions de l'établissement s'inscrivent dans la diffusion de la culture scientifique et technique, notamment au travers d'éléments singuliers tels que le dispositif Crunch.

Monsieur Montavon présente le premier chapitre sur le pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement. Celui-ci s'articule autour du projet d'établissement Synergie et Synergie 2, en assumant la technologie dans le contexte d'université de technologie, en donnant tous les attributs d'une université de technologie différente d'une université pluridisciplinaire et en revitalisant les liens avec les milieux socio-économiques au travers d'un certain nombre d'actions. Il prend, pour exemples, la structuration en pôles thématiques de l'établissement, la création d'une nouvelle direction fonctionnelle, la DTN (Direction à la Transition Numérique) ou encore le renforcement des outils de pilotage.

Il indique que des efforts significatifs sont également consentis en termes d'investissement, notamment sur la jouvence de matériels, l'acquisition de nouveaux moyens, que ce soit en formation ou en recherche, en essayant d'avoir un cadrage pluriannuel, chaque fois que possible.

Un focus est proposé également sur deux éléments saillants, le schéma directeur du handicap et le dispositif de prévention des discriminations de genre, des violences sexistes et du harcèlement sexuel.

Il termine en précisant que l'ensemble des actions, dans le cadre de Synergie, seront inscrites sur ce premier chapitre.

Monsieur Hilaire est invité à présenter le second chapitre relatif à la recherche au sein de l'établissement.

Il revient sur les recommandations faites par l'HCERES lors de sa dernière visite, en 2016, qui étaient focalisées sur le devenir de la partie recherche de l'établissement correspondant à une période de transition majeure d'une unité propre de recherche à l'UTBM vers une intégration dans les différentes unités de recherche du site Bourgogne-Franche-Comté, ceci avec des questionnements sur la politique scientifique de l'établissement, la stratégie de l'établissement et l'accompagnement des différents personnels au sein de ces nouvelles structures. Il précise qu'en termes de transition, l'intégration du personnel a été particulièrement réussie puisque saluée par l'ensemble des unités de recherche. De plus, la production scientifique globale de l'UTBM n'a pas été pénalisée tant du point de vue des publications scientifiques que des relations avec le milieu socio-économique. Il indique que la structuration en pôles a permis également de créer des espaces de dialogue entre les équipes pédagogiques, les équipes de recherche et les plateformes, ce qui fait partie de l'ADN UT, en particulier des approches systémiques, pluri et interdisciplinaires.

Une politique d'aide au pilotage a été mise en place. Elle a permis de développer une batterie d'indicateurs et de suivi des activités afin d'adapter au mieux les différentes décisions stratégiques.

Il précise qu'il existe de nouveaux questionnements de la part de l'HCERES, notamment en termes d'insertion au sein des réseaux, au plan national et européen. Il indique que le réseau des UT a tendance à stagner en termes d'établissements nouveaux, mais également en termes de développement durable et de science ouverte.

Il ajoute que l'établissement est également faiblement acculturé aux aspects de création d'entreprises et de production de brevets, de manière générale.

Monsieur Gete souhaite connaître l'explication de la baisse du financement de la Région.

Monsieur Hilaire lui indique que les appels à projets ont beaucoup évolué ces dernières années et que les financements ont tendance à être beaucoup plus ciblés, et sur des cibles qui échappent à l'UTBM. Le financement que reçoit l'UTBM, au titre de la recherche, a baissé de manière importante, cette baisse est liée à la stratégie de la Région. Il précise que l'enveloppe globale de la Région reste aux alentours de 4 à 5 millions par an alloués à la recherche, cependant la destination et le fléchage ont changé.

Madame Bazzaro est invitée à présenter le troisième chapitre qui est dévolu à la politique de formation et à la vie étudiante.

Elle précise que ce chapitre concerne les formations d'ingénieur, ce qui représente 90 % des étudiants de l'établissement pour lequel il n'y a pas d'analyse détaillée de chaque formation, contrairement aux masters.

Elle indique, cependant, que la partie ingénieur rentre dans l'autoévaluation globale de l'établissement. Les

formations d'ingénieurs en tant que telles seront cependant évaluées par la CTI en décembre.

Elle précise, par exemple, qu'un travail a été fait sur un cursus en cinq ans, afin de s'inscrire dans les recommandations de la CTI.

Elle revient sur les points forts de l'établissement, notamment, la dynamique des départs à l'international et l'internationalisation des formations, mais également la participation de l'établissement à des projets fédérateurs et transverses autour de la pédagogie, que ce soit autour du campus des métiers ou RITM BFC.

Elle indique que la réussite des étudiants est une préoccupation majeure, celle-ci se traduit au travers de l'attractivité et l'appartenance des formations mais également au travers de la poursuite de la richesse de la vie étudiante, qui se traduit par une « politique de la formation et vie étudiante ».

Elle précise avoir fait le choix d'insister, dans la partie rédactionnelle et dans les annexes, sur la démarche compétence au sein des formations.

Elle ajoute qu'un travail en parallèle a été conduit sur les compétences non diplômantes, c'est-à-dire des compétences acquises par les étudiants en dehors des enseignements académiques. Afin de reconnaître ces compétences, il a été mis en place des certifications numériques délivrées par l'établissement, appelées « open badges », et qui sont des preuves qui peuvent être mises en avant par les étudiants sur leur portfolio.

Monsieur Montavon précise que le terme « Open badge » signifie, en français, certificat numérique. Il s'agit donc bien d'une authentification formelle de la compétence délivrée.

Il précise que lors de la prochaine séance du Conseil d'administration, un retour sur ce dossier sera fait et l'intégralité des documents définitifs sera adressée aux administrateurs.

Il ajoute que le vote ne porte donc pas sur le document en tant que tel puisqu'il n'est pas définitif, mais sur les orientations qui sont partagées dans le document provisoire.

Monsieur Gete relève la volonté de séparer les « Open badges » non-diplômants de ce qui était diplômant. Il se demande cependant pourquoi il n'est pas alloué des crédits ECTS à quelqu'un qui a fait une activité autre que de l'enseignement.

Madame Bazzaro lui répond que les compétences non diplômantes n'ont pas d'impact sur les maquettes pédagogiques. Cette proposition nécessite d'intégrer ces compétences-là dans les maquettes pédagogiques et dans l'emploi du temps ce qui entraîne la diminution d'autres heures et suppose que l'ensemble des responsables de formation y soient favorables notamment en sciences et techniques pour laisser de la place, ce qui est une difficulté puisque les maquettes pédagogiques sont déjà extrêmement denses.

Monsieur Montavon ajoute que le nombre de compétences à acquérir, notamment ces compétences transversales, est en augmentation, à la demande de la CTI. Par contre, le cadre des contraintes n'a pas évolué. Il apparaît donc que la reconnaissance de ces compétences non diplômantes certifiées par ce badge numérique, peut être un chemin parallèle.

Il précise que plus d'un millier d' « Open badges » ont d'ores et déjà été délivrés au long des 3 ans passées, pour une vingtaine de compétences différentes.

Les administrateurs approuvent à 12 voix pour et 2 abstentions la validation des grandes orientations

2.2 Capacité d'accueil des FISE-FISA pour l'année universitaire 2022-2023

Madame Bazzaro profite de cette présentation pour faire un point d'information sur les admissions et inscriptions de ces 4 dernières années en FISE et FISA. On y constate une hétérogénéité relativement importante dans le nombre de candidatures reçues, pour les différentes formations, avec un pic qui est plus fort sur les dernières années concernant la FISE Mécanique, ce qui explique une capacité d'accueil supérieure aux autres formations.

Il est également constaté, en FISE Informatique, une hausse importante des candidats, notamment issus du Tronc Commun ce qui explique un faible de taux de pourcentage de candidats externes inscrits.

A contrario, pour les FISA, peu d'étudiants sont issus du Tronc Commun. C'est pourquoi il a été mis en place, avec Monsieur Paire, un accompagnement spécifique. Un sondage a été réalisé auprès des étudiants issus de TC, les étudiants ayant émis le souhait d'intégrer une FISA bénéficieront d'un accompagnement spécifique.

En ce qui concerne les candidatures issues du Tronc Commun, il est rappelé que les étudiants qui valident leur Tronc Commun passent en FISE, la formation d'ingénieur de leur choix est donc automatiquement acceptée.

Elle précise que le CEVU a émis un avis favorable à la proposition en date du 14 avril dernier, proposition qui reste identique à celle de l'année passée, soit 96 places pour toutes les FISE, à l'exception de la FISE Mécanique pour laquelle 120 places sont ouvertes et 28 places pour chaque FISA. Elle précise que ces seuils demeurent indicatifs, du fait de la difficulté d'identifier le nombre d'étudiants inscrits, aux regards du nombre d'admis et du nombre de candidats.

Elle ajoute que les places ouvertes en 1^{ère} année correspondent aussi aux ressources humaines de chaque formation.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité les seuils maximaux des capacités d'accueil des formations d'ingénieurs pour l'année 2022-2023.

2.3 Calendriers Universitaires

Monsieur Montavon précise que les calendriers des FISE et FISA présentés aujourd'hui ont été discutés au regard du nombre de semaines des maquettes pédagogiques, d'un certain nombre de bornes, de jours fériés, etc.

Madame Bazzaro ajoute qu'il s'agit d'un calendrier classique, avec des activités identifiées comme chaque année sur le calendrier universitaire.

La proposition finale de calendrier a été soumise au préalable pour validation en Comité de direction le 21 mars dernier, a été présentée en CEVU le 14 avril dernier et a reçu des avis favorables des deux instances.

Madame Bazzaro explique que le calendrier est construit en équilibre entre le semestre d'automne et de printemps, soit respectivement 13 ou 14 semaines sur chaque semestre. Il est nécessaire également d'être en cohérence entre les vacances scolaires et universitaires, et de prendre en compte les périodes d'examen (médiants TC, branches et finaux), notamment en lien avec la vie de l'établissement (remise des diplômes, Innovation CRUNCH Time, journées banalisées, etc.).

Elle précise que les dates du Crunch sont proposées dans le calendrier. Cependant, elles restent à finaliser. En ce qui concerne le pont de l'ascension, il est proposé d'attendre le vote du Comité Technique afin de définir si celui-ci sera posé ou non.

Elle relève une difficulté sur le manque de lundis au second semestre en raison de nombreux jours fériés.

Il est à noter que, pour la sécurité des étudiants, il a été acté que le 2 janvier ne serait pas travaillé. L'établissement sera ouvert, mais il n'y aura aucune activité pédagogique.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le calendrier universitaire 2022-2023 des formations d'ingénieurs.

2.4 Règlement des études du Mastère spécialisé Hydrogène énergie

Monsieur Montavon rappelle que l'ouverture de ce mastère avait été évoquée en Conseil d'administration au mois de décembre dernier. Il précise que l'établissement a reçu en mars, de la conférence des grandes écoles, un avis favorable assorti de quelques réserves et l'accréditation définitive il y a peu. Cette ouverture requiert un règlement des études, qui avait été partagé en amont à titre d'information mais qui a été un peu affiné depuis. Il précise que pour pouvoir ouvrir la formation le 5 septembre prochain, il convient que le Conseil d'administration, mais également les conseils intermédiaires, le CS et le CEVU, aient validé ce règlement des

études qui, comme tout règlement des études, est annuel.

Il s'agit d'un règlement des études classique, avec quatre livres : les dispositions générales, l'organisation de la formation, les modalités de suivi des études et enfin les modalités d'attribution du diplôme.

Monsieur Paire précise indique que le règlement des études mastère hydrogène énergie a été conçu sur la base des règlements des études des mastères spécialisés en France, ainsi que sur les règlements des études de l'UTBM, tout en suivant les remarques de la conférence des grandes écoles.

Il indique que ce règlement des études a été présenté en CEVU en date du 14 avril et en CS en date du 7 avril. Ces instances ont toutes deux émis un avis favorable sous réserve (pour le CS) d'intégrer les modifications proposées par le Conseil scientifique. Il précise qu'elles ont bien été intégrées au règlement présenté.

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études des Mastère Hydrogène énergie à 13 voix pour et 1 abstention.

2.5 Règlement des études des Diplômes Universitaires de l'UTBM

Monsieur Montavon rappelle que l'UTBM délivre plusieurs Diplômes Universitaires : un Diplôme Universitaire de l'école Espera Sbarro, un Diplôme Universitaire en ergonomie et un Diplôme Universitaire CAREB.

Il invite Monsieur Paire, responsable de la DRE qui a travaillé à la construction d'un règlement des études qui encadre plus précisément le fonctionnement de tout Diplôme Universitaire à l'UTBM à prendre la parole.

Monsieur Paire indique que l'idée est de pouvoir cadrer au sein de l'établissement les Diplômes d'Université actuels et futurs et ainsi de pouvoir les faire entrer en application pour les futures promotions. Ce règlement s'articule en quatre parties : les dispositions générales, l'organisation de la formation, le suivi des études et les modalités d'attribution du diplôme.

Il précise qu'en complément, pour le DU Espera Sbarro, ce règlement permet, de compléter le règlement intérieur existant, de compléter les contrats et conventions qui sont signés entre les stagiaires et les entreprises le cas échéant.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement des études des Diplômes Universitaires.

2.6 Conseil de la formation continue

Monsieur Paire indique qu'au niveau réglementaire, la formation continue est maintenant certifiée Qualiopi. Il y a des bases légales qui demandent à certains organismes de formation de disposer d'un conseil de perfectionnement.

Monsieur Montavon précise que ce n'est en rien une obligation pour notre établissement de se doter de cet outil. Il s'agit toutefois ici d'ouvrir un espace de dialogue et d'échanges centré sur la formation continue, sachant que ce conseil de la formation ne prend aucune des attributions du Conseil des études et de la vie universitaire. Il ne se substitue pas non plus au Conseil d'administration.

Le Conseil de la formation se réunira au minimum deux fois dans l'année et sera composé :

- du Directeur de l'UTBM ou son représentant ,
- du Directeur de la Direction aux relations avec les entreprises de l'UTBM ou son représentant ,
- de quatre représentants d'organisations partenaires : UIMM, CPME 90, MEDEF et d'un représentant d'une entreprise,
- de trois représentants des personnels : un membre du CEVU, un enseignant et un BIATS (proposés par le Comité de Direction),
- de trois représentants des stagiaires en cours ou récemment diplômés, représentatifs des formations DN/DU, ceci pour avoir leur retour d'expérience et enrichir les débats.

D'autres personnes pourront être invitées en fonction des besoins et de l'ordre du jour des réunions.

Le Conseil d'administration approuve à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention la création d'un Conseil de la formation continue

2.7 Procédure de Validation des Acquis Professionnels

Monsieur Paire précise que cette procédure est inscrite dans le Code de l'éducation et qu'elle a déjà été appliquée pour quelques cas par le passé à l'UTBM. Il s'agit là de mieux cadrer la procédure, qui n'est qu'une traduction des dispositions légales de la loi.

Il indique que la VAP donne la possibilité à une personne de s'inscrire dans un processus de formation de l'enseignement supérieur, sans avoir le diplôme requis pour y accéder. Elle doit, en revanche, justifier d'une certaine expérience professionnelle.

Il précise qu'elle ne permet pas l'obtention d'une certification, mais seulement l'accès à la formation en reconnaissant l'expérience professionnelle de la personne. Il s'agit donc d'une autorisation d'inscription par dispense de cursus.

En ce qui concerne la procédure, il ajoute qu'elle est assez similaire à la validation des acquis de l'expérience.

Le candidat devra passer un entretien individualisé avec le référent de la formation continue et le responsable du diplôme visé, permettant de vérifier les compétences et les acquis académiques afin de le positionner sur le diplôme visé.

A la suite de cet entretien, il sera transmis au candidat le référentiel de la formation qui est visée, la fiche de présentation VAP et le dossier de candidature. Une fois le dossier complété, il sera reçu par une commission composée du responsable pédagogique, de la direction à la formation et à la pédagogie, de deux enseignants référents du diplôme et d'un représentant de la formation continue. Le candidat présentera son profil, précisera ses connaissances et aptitudes pour qu'on puisse ou non, lui donner l'accès à cette formation. Finalement, une décision motivée lui sera adressée.

Afin d'illustrer ces propos, Madame Mirabel Graff donne un exemple concret. Elle indique que très fréquemment, dans le cadre du diplôme Universitaire Gestion des ressources humaines, des candidats intéressés par cette formation qui est l'équivalent d'un niveau bac+3, ne disposent pas du niveau bac+2 validé en formation initiale et ne peuvent donc pas y accéder.

Ce dispositif de validation d'acquis professionnels permettra, donc de valider l'expérience professionnelle acquise pendant des années par les candidats et les candidates à des postes en ressources humaines, par exemple.

Monsieur Montavon indique que le CEVU a émis un avis favorable en date du 14 avril dernier sur ce projet.

Le Conseil d'administration approuve la procédure de Validation des Acquis Professionnels, à l'unanimité.

2.8 Procédure de Validation des Etudes Supérieures, VES diplômante

Monsieur Paire indique qu'il s'agit d'une nouvelle procédure proposée par l'établissement. L'objectif est de proposer la Validation des Études Supérieures, qui s'appelle VES. Il a été fait le choix à l'UTBM de mettre en place uniquement la VES diplômante, sachant qu'il est possible de mettre en place une VES non diplômante.

Il précise que, tout comme la VAP, la VES est un droit individuel inscrit au Code de l'éducation.

Cette procédure permet de valider des études qui ont été suivies dans le supérieur mais qui n'ont pas donné lieu à un diplôme d'Etat, que ce soit en France ou à l'étranger.

Monsieur Montavon ajoute que cette procédure permettrait, par exemple, aux élèves ingénieurs de l'établissement n'ayant pas le niveau B2 requis dans les délais pour l'obtention du diplôme de pouvoir tout de même le valider. A l'heure actuelle, les étudiants ont la possibilité de se réinscrire dans une VAE afin de ne pas perdre le bénéfice de leur formation. Mais il s'agit là d'un processus extrêmement lourd pour l'étudiant, ainsi que pour l'établissement en termes de suivi.

En ce qui concerne la procédure, la demande doit être faite auprès du service de la formation continue. Les

informations relatives à la VES, les diplômes accessibles et les conditions de recevabilité de la demande sont transmis au candidat.

Le candidat est reçu pour un entretien individualisé avec un représentant de la formation continue afin d'analyser sa demande en fonction de son projet, sur la base de ses acquis de formation, et ainsi lui transmettre les différents documents qui lui permettront de candidater.

Il devra transmettre son dossier de validation, sous format électronique, au service de la Formation continue.

Monsieur Paire ajoute qu'un jury de diplôme se réunira deux fois par an. Il sera présidé par le responsable de la spécialité visée et sera composé de la directrice aux formations et à la pédagogie et d'un représentant de la formation continue. Le jury vérifiera que les éléments du dossier correspondent bien au diplôme visé.

Il précise que les administrateurs devront adopter chaque année les tarifs relatifs à cette procédure. Pour l'année 2022, il est proposé des frais de recevabilité de la VES pour un montant de 390 € et des frais d'inscription universitaire pour un montant de 300 euros, qui correspondraient uniquement à un semestre d'études.

Madame Bazzaro apporte un point de vigilance, essentiellement pour répondre aux besoins du B2. Il est préférable que ce dernier soit validé dans un cursus. Les étudiants continueront à être fortement encouragés à valider leur B2 dans le cadre de leur cursus, ou dans les 2 ans qui suivent sa fin.

Il est précisé que cette procédure est une solution de recours à l'issue des deux ans, et qu'au cours des deux ans, il suffira d'adresser le certificat de niveau B2 qui sera intégré par le jury de diplôme qui diplômera le candidat.

Monsieur Montavon remercie l'ensemble des personnes impliquées dans tous ces dossiers pour leur travail qui a permis de préciser les cadres complémentaires.

Le Conseil d'administration approuve la procédure de Validation des Etudes Supérieures, à l'unanimité.

2.9 Actualités UTBM

- ✚ **24 mars** : conférence de presse relative à l'appel à manifestation d'intérêt démonstrateurs de villes durables au sein desquels l'établissement est intégré ;
- ✚ **31 mars et 1^{er} avril** : congrès des services de réanimation hospitaliers au cours duquel a été présenté un simulateur de l'arbre respiratoire qui permet de former les soignants à l'utilisation de respirateurs. Il a été développé par des personnels soignants de l'hôpital nord Franche-Comté en collaboration avec l'UTBM ;
- ✚ **1^{er} avril** : remise de la maquette réalisée par des étudiants de l'UTBM, réplique de l'hélicoptère Dragon 67 de la sécurité civile du département du Bas Rhin à deux pilotes ;
- ✚ **1^{er} au 3 avril** : première édition de l'UTBM Crunch Industry Camp ;
- ✚ **4 au 15 avril** : première session de « rendez-vous en terrain connu » avec la participation de 60 personnes réparties au sein de 18 structures de l'établissement ;
- ✚ **5 avril** : rencontre annuelle Mobicampus ;
- ✚ **6 avril** : remise à la BA 116 de Luxeuil, de la maquette réalisée par les étudiants d'un avion basé à Luxeuil à la fin de la seconde guerre mondiale ;
- ✚ **14 avril** : accueil du Conseil d'administration des services préfectoraux de la région Bourgogne Franche-Comté sur le site de Sevenans ;
- ✚ **25 avril** : l'UTBM se place à la 1800^{ème} place du classement mondial des meilleures universités sur les 20 000 universités classées ;
- ✚ **27 avril** : mise en place d'une station Optymo de 17 vélos en libre-service sur le site de Sevenans ;
- ✚ **29 avril** : inspection santé-sécurité au travail de la part de l'Inspection Générale de l'Education du Sport et de la Recherche (IGÉSR) ;
- ✚ **30 avril** : journée portes ouvertes Espera Sbarro ;
- ✚ **4 mai** : réception de l'accréditation définitive du Mastère Spécialisé Hydrogène-énergie ;
- ✚ **11 mai** : Visite retour de la BA 116 pendant laquelle il a été fait des focus sur certaines activités des trois sites ;

- ✚ **11 mai** : scellement d'une capsule temps fabriquée par l'UTBM à la demande de la préfecture du Territoire de Belfort, dont l'ouverture est prévue pour 2122 ;
- ✚ **12 mai** : participation d'une équipe de l'UTBM au challenge UTAC véhicule du futur avec un véhicule autonome de l'UTBM, l'équipe s'est placée en 2^{ème} position ;
- ✚ **12 mai** : Reprise du Festiv'UT après deux années de virtualisation ;
- ✚ **18 mai** : lancement du FF1J (Festival du Film d'un Jour) ;
- ✚ **20 mai** : Jean Mougenot, diplômé UTBM présentera son projet d'un vélo électrique innovant lors de la finale nationale des ENTREP ;
- ✚ **Du 20 au 22 mai** : deuxième week-end du Crunch industry Camp ;
- ✚ **15 juin** : date limite d'envoi du dossier au HCERES.

Monsieur Montavon rappelle qu'il avait été évoqué, lors du précédent Conseil d'administration, la mise en place de l'initiative « Rendez-vous en terrain connu ». Il précise que celle-ci a eu lieu et a permis à plus de soixante personnes de réaliser une journée d'immersion au sein d'une autre structure de l'établissement.

Au regard des retours positifs, cette initiative sera poursuivie deux fois par an.

3. Ressources humaines

3.1 Création du comité social d'Administration de l'UTBM et parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité

Monsieur Montavon présente, dans un premier temps, le Comité Social d'Administration, (CSA) nouvel outil qui se substitue au CT et au CHSCT, par fusion. Il précise que seront traitées, au sein d'une formation spécialisée du CSA, les questions liées à la santé et la sécurité au travail. En ce sens, il est prévu des élections professionnelles, sur un scrutin de liste, au sein de l'établissement en fin d'année afin d'élire les représentants pour une mandature d'une durée de 4 ans, avec une installation au 1^{er} janvier 2023.

Sa constitution est établie par les textes de loi, en termes de volumétrie. Le CSA ne peut ainsi avoir plus de dix représentants du personnel. Lors du CT du 26 avril dernier, il a été convenu de constituer un CSA composé de six titulaires et six suppléants.

Il revient ensuite sur la part d'hommes et de femmes qui composent les effectifs à prendre en compte pour ces élections professionnelles. Ce point avait été évoqué au précédent Conseil d'administration. Il précise qu'elle doit être représentative de la part des hommes et des femmes au sein de l'établissement, au travers d'une photographie prise au 1^{er} janvier de l'année du scrutin.

Pour le CSA, adressant l'assiette la plus globale, 470 agents sont représentés, dont 36,80 % de femmes et 63,19 % d'hommes. Pour le CCP, 157 agents sont représentés, dont 85 femmes, soit 54,1 % de femmes et 45,9 % d'hommes.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la création du Comité social d'administration de l'UTBM et les parts respectives de femmes et d'homme en son sein.

4. Partenariat

4.1 Renouvellement des conventions entre les universités de technologie et l'université de Shanghai concernant UTSEUS.

Monsieur Montavon rappelle qu'UTSEUS a été créé en 2005 et, qu'il est le plus grand et le plus ancien des instituts franco-chinois d'enseignement supérieur. Il précise que le conventionnement initial prend fin en 2025, mais, qu'au regard des évolutions d'UTSEUS, il a été nécessaire d'anticiper le renouvellement des conventions. Madame Planche, référente au sein de l'établissement, ainsi que Monsieur Liao, représentant de l'établissement au comité de pilotage d'UTSEUS, sont invités à présenter conjointement le renouvellement des conventions entre les universités de technologie et l'université de Shanghai.

Madame Planche fait une rapide présentation d'UTSEUS, en rappelant sa date de création, les membres de ce partenariat qui sont les trois UT et l'université de Shanghai. Elle précise que, depuis sa création l'UTSEUS, a permis

de former plus de mille ingénieurs et étudiants en master, qui sont pour la plupart d'entre eux employés au sein de grandes entreprises françaises et chinoises.

Elle précise que le renouvellement de cette convention est anticipé puisque celle-ci doit être soumise au ministère chinois en juillet 2022, ainsi qu'auprès des instances des différentes UT au regard du déploiement en cours du nouveau Master.

Elle indique qu'à ce jour la convention cadre est en cours de finalisation. Celle-ci prévoit d'avoir un Conseil d'administration pour piloter l'institut sino-français, un conseil pédagogique qui sera garant du système de formation ainsi qu'un conseil de la recherche.

Monsieur Liao précise que, sous cette convention cadre, sont structurées cinq conventions spécifiques qui sont :

- La convention Bachelor : le Bachelor sera géré en Chine sur quatre ans (deux ans de formation généraliste et deux ans de formation professionnalisante) ;
- La convention Master, qui a permis de déployer le master Mécatronique pour lequel le recrutement de la première promotion a déjà été réalisé. L'objectif est d'atteindre une promotion de cent étudiants chinois et issus des trois UT. Une demande d'accréditation auprès de la CTI va être faite ;
- La convention Recherche, qui permettra de réorienter stratégiquement la recherche entre la France et la Chine ;
- La convention d'échange et de mobilité, qui permettra aux étudiants de l'université de Shanghai qui le souhaitent de faire un semestre d'études à l'étranger en fin de cursus. Des échanges sont également prévus pour les étudiants en Bachelor ainsi que pour les enseignants ;
- La convention financière : elle permet d'avoir un cadre plus formel et de sécuriser davantage la partie financière, notamment sur le versement de l'université de Shanghai, qui est de l'ordre de 1,2 millions d'euros, au profit des trois UT. Des conventions de reversements sont également établies entre les différentes UT.

Monsieur Montavon remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ces conventions. Il précise que ces conventions seront présentées au Haut Fonctionnaire Défense Sécurité, avant leur adoption et signature.

Madame Mirabel-Graff souhaite savoir si, dans le cadre de ces conventions, il est prévu des modalités pédagogiques applicables à l'université de Shanghai, identiques à celles des UT.

Monsieur Montavon précise que la pédagogie des UT est très importante pour l'université de Shanghai, notamment au travers de la notion de stage qui existe très peu en Chine, ainsi que celle de projets et travaux pratiques qui sont inscrits à la convention.

Il précise néanmoins que l'intégralité de la pédagogie des UT n'a pas pu être dupliquée car l'université de Shanghai a également des contraintes et exigences de l'enseignement supérieur chinois.

4.2 Approbation des conventions signées par le directeur depuis la dernière séance

Monsieur Montavon partage l'intégralité des conventions qui ont été signées depuis le dernier conseil d'administration.

Monsieur Mutuel s'interroge sur le contrat Lidl et souhaite savoir s'il s'agit de la nouvelle mouture du partenariat avec cette entreprise voté lors d'un précédent Conseil d'administration.

Monsieur Montavon lui répond par l'affirmative. Il précise que cette entreprise, sur des aspects logistiques, a de forts besoins de recrutement. Un partenariat a donc été signé.

Madame Mirabel-Graff souhaite savoir à quoi correspond le « contrat CDB Consulting-Coaching SCD », pour un montant de 8 000 euros.

Monsieur Montavon lui indique qu'il s'agit de la mise en place d'un accompagnement extérieur pour le Service de la Documentation, comme il avait été fait précédemment dans un autre service, suite à un certain nombre de difficultés rencontrées.

Madame Mirabel-Graff indique qu'à partir du moment où l'établissement fait appel à un prestataire extérieur afin de résoudre des problèmes liés au fonctionnement des services et au mal-être des personnels, un retour sur le bilan d'accompagnement doit être fait auprès des différentes instances.

Monsieur Montavon lui répond que cela avait été évoqué au CHSCT et qu'il pourra être inscrit au Comité technique.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité les conventions signées par le directeur depuis la dernière séance.

5. Questions diverses

Monsieur Jourdain souhaite connaître la répartition sur le fonds de roulement concernant les différents projets qui avait été évoqué lors du séminaire du 15 avril dernier et notamment sur le tableau Excel qui devait être partagé avec les administrateurs, par la suite.

Monsieur Montavon s'excuse pour cet oubli et lui indique que ces planches leur seront prochainement adressées.

Monsieur Lefebvre remercie l'assemblée et clôture la séance à 11h47.